

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2015 à 20 H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT , M. Yves COURTOT, Mme Claire DURANTE , Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à M. Stéphane ROUX), M. Gérard CUROT (procuration à M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY), M. Christian CLEMENT (procuration à René Dessérée)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 01/04/15, un AMO avait été désigné pour s'occuper du dossier de vidéo protection. Il s'agit de bureau d'études INGENIS Consulting situé à ST Apollinaire.

M. Burello, du cabinet INGENINS, présente au Conseil Municipal l'avant projet du dossier de vidéo protection.

M. le Maire insiste sur la discrétion à apporter à ce dossier. Il précise qu'il s'agit de vidéo protection (surveillance des flux et des zones) et non pas de vidéosurveillance qui sanctionnerait les infractions automobiles.

L'étude faite par INGENIS Consulting s'appuie sur le travail qui a été effectué par le Référent gendarmerie.

Après présentation complète du dossier, M. le Maire propose de réaliser la totalité du dossier.

Etude réalisée :

Travaux d'infrastructure (Système central, relais radio, CSU)	66.925 € HT
Installation et fourniture caméras	142.400 € HT
TOTAL	209.325 € HT

Plan de financement :

Dépenses :	mise en place d'un système de vidéo protection :	209.325 € HT
Recettes :	Subvention du FIPD (40 % maximum)	83.730 € HT
	Fonds libres et / ou emprunt	125.595 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de mise en place d'un système de vidéo protection et le plan de financement s'y rapportant.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 01/04/2015

M. Gaudin de Saint Rémy, s'exprimant au nom de M. Gérard Curot - absent- souhaite que la mise au point de M. le Maire concernant la visite à l'EHPAD ne soit pas mentionnée dans le compte-rendu. M. le Maire indique que le compte-rendu est là pour transcrire les échanges qui ont eu lieu. Le compte rendu ne sera pas modifié s'il est approuvé par la majorité du Conseil Municipal.

Par 18 voix pour et 1 abstention (Gérard Curot), le compte-rendu est adopté.

1. Projet maison de santé

Lors de sa réunion du 01/04/15, le Conseil municipal avait délibéré sur le plan de financement prévisionnel sur la base de l'estimation financière établi par la SAMOP, soit 2.787.083€ HT (toutes dépenses confondues). Sur cette base, les demandes de subventions ont été adressées.

Le 29/04/15, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour choisir un maître d'œuvre parmi les 3 candidatures qui avaient sélectionnées lors de la CAO du 28/01/15 à savoir, A2A, BRANDON et ROUX.

Après examen des offres des trois candidats la CAO a proposé de retenir l'équipe BRANDON. La prestation sera assurée pour un montant de 179 000€ HT.

La commission d'appel d'offres a également choisi l'organisme pour la mission contrôle technique et CSP. Ces missions ont été confiées au cabinet QUALICONSULT.

L'architecte pourrait présenter une esquisse fin juin / début juillet. La première étape consistera en la démolition du foirail.

Les demandes de subvention sont en cours d'instruction. Les travaux ne peuvent pas commencer avant l'instruction des demandes de subventions. Le montant des subventions permettra également d'établir un prix de location au m2 ce qui permettra aux professionnels de santé d'acter leur engagement définitif.

2. Acquisition Rue Ponsard

La commune a racheté à Madame Pierrette Mercier une parcelle de 17m2 nécessaires pour l'accès au terrain de foot Rue Ponsard. Cette cession s'est faite pour l'Euro, la commune prenant en charge les frais d'acte notarial et de modification parcellaire cadastral.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette acquisition.

3. Bibliothèque

La bibliothèque de Pouilly-en-Auxois projette de constituer un fonds de littérature de l'imaginaire car on assiste à une explosion du genre fantasy / science fiction. Les bibliothèques doivent faire face à cette nouvelle demande des lecteurs et c'est l'objet de la demande d'aide à la constitution de ce fonds. La constitution de ce fonds est estimée à 3165.70 € ht.

Pour ce faire, La commune va solliciter le conseil départemental qui aide l'acquisition de fonds spécifiques ; la dépense subventionnable est de 3000€ ht minimum, taux de subvention 60% du coût HT, subvention plafonnée à 2500€ ht.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de subvention pour constituer un fonds de science fiction.

4. Commission travaux

Un comptage des véhicules est en cours Rue Notre Dame.

Concernant les bâtiments communaux, cela a déjà été évoqué lors du précédents Conseil Municipal. Rappel : Restos du cœur, Toiture, Réfection classe et dortoir de la maternelle, Travaux de sécurisation d'accès à l'école primaire.

Accessibilité des bâtiments : pour présenter l'agenda d'accessibilité, il faut que les bâtiments soient classés en ERP (Etablissements Recevant du Public). C'est le premier travail que nous réalisons pour programmer ensuite la visite de la commission de sécurité.

A suivre

Parking du Chat Fou

Talus Notre Dame Trouvée

Le SICECO va procéder à la réhabilitation de l'Eclairage Public de la Rue du 19 mars 62.

5. Cession du Gymnase et de la Capitainerie

Ce sujet a déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal.

L'idée est de céder à la Communauté de Communes ces bâtiments qui ne concernent plus la commune.

Le Conseil Municipal va se positionner, ensuite la Communauté de Communes décidera si elle accepte ou pas.

La vente du gymnase ne pose pas de souci. Par contre, concernant la Capitainerie, la cession nécessite d'approfondir l'étude car si le terrain appartient à la Commune, c'est l'Etat qui est propriétaire du bâtiment.

Aux vues des informations apportées, les délibérations seront prises lors d'un prochain Conseil Municipal.

6. Affaires diverses

- Demande de subvention

L'Association Sportive du Golf de Chailly sollicite le Conseil Municipal pour une demande de subvention.

Par 18 voix contre et 1 abstention (M. Gaudin de Saint Rémy), le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention, le choix budgétaire ayant été de maintenir le niveau de subventions octroyé aux associations en 2014.

- Publicité autour du terrain de foot.

Les derniers encaissements datent de 2010. Depuis les travaux, il n'y a plus de panneaux publicitaires autour du terrain de foot.

Afin de bénéficier de recettes complémentaires, l'association foot souhaite s'occuper de l'installation de panneaux publicitaires. C'est l'association qui s'occupera de trouver les sponsors, qui installera les panneaux en accord avec la Commune pour le bon respect de la sécurité.

- Fête patronale

En 2008, et compte tenu de la baisse de fréquentation lors de la fête patronale, un tarif forfaitaire avait été établi.

La Trésorerie Générale estime que les tarifs ne sont pas en harmonie avec les droits de place du marché hebdomadaire et de la foire mensuelle.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'application du tarif forfaitaire pour les forains.

- Information Référendum Initiative Partagée

Un arrêté préfectoral impose à Pouilly (commune la plus peuplée du « nouveau canton ») d'installer une borne d'accès internet à compter du 25 mai. Cette borne sera mise à disposition de tout électeur et elle permettra de recueillir leur soutien aux propositions de loi présentées, (application de l'article 11 de la constitution). La commune est également soumise à l'obligation de recueillir les soutiens déposés par les électeurs à l'aide d'un formulaire papier.

La Commune a rempli ses obligations et bénéficiera d'une aide de 850 € pour l'installation de ce poste informatique.

- Information complémentaire sur les évolutions de postes des emplois communaux.

Le comité technique a validé à l'unanimité les modifications proposées et évoquées lors du précédent Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.